



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2023

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Sivom regroupe la commune de Guermpjes et de Conches qui totalisent 2914 habitants. Il est propriétaire des locaux et des terrains. Il en assure l'entretien et les travaux. Il a également à sa charge la gestion de l'école, du centre de loisirs, de la cantine et un Espace Jeunes. Ces principales ressources sont constituées de la participation des communes, de la taxe syndicale et de la redevance des parents qui inscrivent leurs enfants aux différents services. Pour financer la première phase de rénovation, le Sivom a contracté un prêt de 98 000 € sur 5 ans et un prêt relais de 480 000 € pour faire face aux décalages entre les notifications des subventions et leurs versements et du FCTVA. Sur le budget 2023, le solde (90 000 €) du prêt relais est arrivé à échéance en février et sera remboursé. Il reste en cours le remboursement du prêt de 98000 €.

La première phase de rénovation de la maternelle est terminée. Les autres locaux sont vétustes et doivent être rénovés pour assurer la sécurité des personnes accueillies. La phase 2 devait être lancée en 2023 et comprendre la rénovation des classes de l'élémentaire, la finalisation de la classe de maternelle, les bureaux des directrices, du désamiantage et déplombage, de mise aux normes électrique et d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.

BUDGET 2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant en €	Chapitre	Libellé	Montant en €
011	Charges à caractère général	220 741	020	Dépenses imprévues	10 000
012	Charges de personnel	490 000	16	Remboursements emprunts	110 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000	20	Immobilisations incorporelles	
023	Virement à la section d'investissement	64 344	21	Immobilisations corporelles	27 500
65	Autres charges de gestion courante	8454	23	Immobilisation en cours (APS+ assistance à MO)	20 000
66	Charges financières (intérêts prêts)	1920			
67	Charges exceptionnelles				
	TOTAL DEPENSES	805 459		TOTAL DEPENSES	167 500

FONCTIONNEMENT RECETTES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	Libellé		Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
002	Excédent antérieur reporté	206 152,07	001	Résultat d'investissement reporté	24 655,82
013	Atténuation de charges		021	Virement de la section de fct	64 344
70	Produits des services	185 000	10	Dotation (FCTVA)	65 000,18
73	Impôts et taxes Taxe syndicale	221 001	13	Subvention d'investissement	13 500
74	Participation communes + CAF	193 301			
75	Autres produits de gestion courante	4,93			
	TOTAL RECETTES	805 459		TOTAL DES RECETTES	167 500

Section fonctionnement **DEPENSES**

En 2022, malgré les contraintes liées aux augmentations de nos fournisseurs, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. En 2023, de nouvelles hausses vont être appliquées (alimentation, produits d'entretien, repas, fournitures de papeterie, ...) Le poste des énergies va lui aussi subir une hausse. Malgré ses charges supplémentaires, le Sivom a appliqué une tarification sociale en proposant un repas à 1 €, pour la tranche des plus bas revenus, à partir de septembre 2022. En 2023, les charges salariales seront augmentées selon les évolutions réglementaires et les postes attribués.

RECETTES

Concernant, les produits de service, les recettes de fonctionnement n'ont pas retrouvé le niveau de 2019 malgré une légère augmentation sur 2021, puis en 2022 pour un montant de 184 820,70 €.

PRODUITS DE SERVICE		
2019	2020	2021
220 521,98	135 313,75	162 704,39

En 2022, le cumul des pertes des exercices 2020 et 2021 a été compensé par l'attribution d'un fond de solidarité COVID pour un montant de 105 634€. D'autre part, en fin d'année 2022, le Sivom a perçu une compensation de l'état de 5795 € (filet de sécurité) pour compenser des dépenses contraintes. Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées et aux subventions exceptionnelles perçues en 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice de 2022 a été de : 206 152,07 € permettant de générer de l'autofinancement pour s'engager en 2023 dans la deuxième phase des travaux sans modifier le montant de la participation des communes et de la taxe syndicale. La commune de Conches n'a pas souhaité que le Sivom entame immédiatement cette deuxième phase de travaux et a voulu baisser sa participation en ne prenant en compte comme clef de répartition que le nombre d'enfants sans les habitants. Elle a demandé l'intégration de la totalité du résultat de fonctionnement en section de fonctionnement. Sans investissement de travaux en 2023, le montant total de la participation des communes et le montant de la taxe syndicale s'élèvent à 400 802 € au lieu des 508 000 € attendus. Les finances du Sivom ne permettent pas d'engager cette 2-ème phase sans une participation équivalente aux années précédentes. Il reste 3 phases de rénovation. D'autre part, les statuts du Sivom obsolètes seront réactualisés en 2023 et de nouvelles clefs de répartition seront intégrées .

Section investissement

DEPENSES

Le plus gros poste des dépenses d'investissement concerne le paiement du solde du prêt relais (90 000 €) et le remboursement du capital du prêt de 98000 €.

Pour faciliter les échanges entre les différents services, les bureaux du Sivom seront transférés dans l'appartement situé au-dessus du centre de loisirs rénovés en grande partie sur 2022 et achevés sur le premier trimestre 2023. Il faut prévoir des immobilisations en cours (réalisation par l'architecte de l'Avant-Projet Sommaire pour la 2 -ème phase et des honoraires de notre assistant à maîtrise d'ouvrage dont les demandes de subventions en 2023 pour une rénovation en 2024. Les immobilisations corporelles ont été revues à la baisse.

RECETTES

Le résultat d'investissement reporté (24 655,82 €), le virement de la section de fonctionnement (64 344 €) pour équilibrer les sections d'investissement, le FCTVA sur les travaux réalisés en 2021 et le versement de subvention (13500 €) qui doit nous être reversé par la commune de Conches pour l'achat des tableaux connectés des classes élémentaires constitueront les principales recettes.

ANNIE VIARD

PRESIDENTE DU SIVOM

